



Montrouge, le 2 mars 2021

A l'attention de Monsieur Philippe BRASSAC

Objet : Demande d'ouverture de négociation afin de définir un cadre de référence commun pour accompagner les salariés concernés par des plans de transformation (en cours ou à venir) sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A.

Monsieur le Directeur général,

Dans le cadre de son PMT 2022, le groupe a clairement affiché un objectif de réduction de coûts.

Les résultats de 2020 sont bien meilleurs que ceux attendus dans ce contexte de crise pandémique. Monsieur le Directeur Général, vous avez même déclaré dans un communiqué de presse « Forts de solides résultats, nous sommes déterminés à accompagner durablement toute l'économie ».

Pourtant, en parallèle de ses propos responsables, le groupe fait le choix de ne pas modifier la trajectoire financière du PMT 2022, et accélère même sa politique de réduction des coûts. Ainsi, « fleurissent » dans un certain nombre de filiales du groupe des plans de restructuration dont la conséquence principale est des suppressions d'emplois importantes accompagnées parfois du gel des recrutements externes.

Les premiers plans de transformation présentés sont le projet Turbo chez CACEIS, Renouveau chez CA-CF et Together 2022 pour CAL&F. Chez LCL, le réseau commercial se réduit depuis quelques années et ce mouvement risque de s'amplifier. En effet, il est d'ores et déjà mis à l'ordre du jour du prochain CSEC une nouvelle vague de fermetures d'agences bancaires du réseau LCL qui a été dévoilée par voie de presse fin janvier.

Ces restructurations sources de suppressions d'emplois, inquiètent tous les salariés du Groupe, alors que leur mobilisation est restée totale depuis un an malgré le contexte délicat de crise sanitaire et économique. Ces inquiétudes sont d'autant plus exacerbées que de nombreuses incertitudes entourent la déclinaison de ces plans de restructuration. Leur mise en œuvre, leur traitement dans le cadre du dialogue social sont, également, très différents d'une filiale à une autre. CACEIS et CAL&F ont ouvert des négociations d'accord GEPP au sein de leurs entités respectives, ce qui pose question par rapport à l'accord GPEC Groupe de 2012. Pour les salariés concernés, cela crée un sentiment d'inégalité alors même que ces plans découlent des objectifs fixés par le groupe.

Cependant, nous constatons un point commun dans toutes les entités : ces restructurations entraînant des suppressions de postes, ne font l'objet d'aucun accompagnement adéquat (PDV, PSE, ...) sensé répondre socialement aux enjeux, a contrario de ce que proposent d'autres établissements bancaires (SG, HSBC, ...).

Pour les correspondants syndicaux signataires de cette lettre ouverte, au vu de ces constats, il devient indispensable que le groupe reprenne la négociation de l'accord GPEC ouverte le 21 janvier 2020 et interrompue par le 1^{er} confinement. Les bilatérales prévues dans le calendrier présenté par la direction se sont tenues et elles devaient se suivre par une réunion plénière en avril 2020 puis par six réunions de négociation de fin avril à juillet 2020.

Dès lors que le projet de groupe évoque, dans son volet humain, un cadre de confiance renforcé, reposant sur « *un dialogue social qui s'inscrit dans la transparence et le partenariat* », ces engagements doivent être concrétisés par des actes concrets. Rappelons aussi, que dans son accord relatif au parcours des représentants du personnel du 8 mars 2019, la direction générale dans son point 2 du préambule précise « *Dans un contexte de profonde transformation de l'environnement bancaire, toujours plus rapide, impliquant des changements d'organisations et des évolutions des métiers, les parties souhaitent marquer l'importance qu'elles attachent à un dialogue social constructif, responsable et de qualité.* »

Il s'agit, dans un dialogue apaisé, de construire, ensemble, un cadre de référence qui permette à chaque « équipier » du groupe de se sentir accompagné dans la préservation de son employabilité en premier lieu au sein du groupe CA.

Dans l'attente de cette ouverture de négociation, il nous apparaît indispensable de présenter au comité GPEC et à l'observatoire des métiers réunis la stratégie globale de ces projets et leurs conséquences sociales.

Nous restons attentifs à votre réponse et nous sommes bien évidemment disponibles pour échanger avec vous.

Les Correspondants groupe Crédit Agricole S.A.



Valérie DELACOURT
Correspondante Groupe CFDT Crédit Agricole SA



Patricia PINCHEMEL
Correspondante Groupe CFE/CGC/SNB CACEIS



André CARIOU
Correspondant Groupe CFTC CAL&F



Cédric MOUTTIER
Correspondant Groupe CGT LCL



Karine SORIN
Correspondante Groupe FO CACF

Copie aux membres du comité exécutif de Crédit Agricole SA :

Madame Alexandra BOLESZAWSKI, Directrice Risques groupe
Madame Martine BOUTINET, Directrice Conformité Groupe
Madame Bénédicte CHRETIEN, DRH Groupe Crédit Agricole SA
Monsieur Philippe DUMONT, DGA Pôle Assurances
Madame Véronique FAUJOUR, Secrétaire générale
Monsieur Michel GANZIN, DGA Développement, Client et Humain
Monsieur Jérôme GRIVET, DGA Finances Groupe
Monsieur Michel LE MASSON, Inspecteur général Groupe
Monsieur Giampiero MAIOLI, Directeur Groupe Crédit Agricole SA pour l'Italie
Monsieur Michel MATHIEU, DGA Filiales Banques de Proximité
Monsieur Jean-Paul MAZOYER, DGA Innovation, Transformation Digitale et IT Groupe
Monsieur Xavier MUSCA, DGD Groupe Crédit Agricole SA
Monsieur Yves PERRIER, DGA Epargne et Immobilier
Monsieur Stéphane PRIAMI, DGA Services Financiers Spécialisés
Monsieur Jacques RIPOLL, DGA Grandes Clientèles